



Mentions légales, réglementaires et politique de protection de données

Dernière mise à jour - 26 septembre 2025

Le cabinet Graffin Patrimoine, soucieux de la protection des données personnelles et des droits des individus, attache une importance particulière à la transparence dans le cadre de ses activités de conseil et de traitement de l'information.

Conformément aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à l'ensemble des obligations réglementaires qui encadrent les professions financières, le cabinet a mis en place une politique de protection des données visant à informer les utilisateurs du site internet sur les traitements de données réalisés, leurs finalités, ainsi que sur les droits dont ils disposent.

La poursuite de la navigation sur ce site implique une acceptation pleine et entière des présentes conditions d'utilisation. La version actuellement en ligne de ces mentions est la seule opposable pendant toute la durée d'utilisation du site, jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par une nouvelle version.

Article 1 - Mentions légales

1.1 Site internet

Le présent site est accessible à l'adresse : www.graffinpatrimoine.com (ci-après « le Site »).

1.2 Éditeur du site

Le Site est édité par l'agence Momentoom, immatriculée sous le numéro SIRET 919 187 260 00014.

Adresse e-mail : contact@momentoom.fr

1.3 Hébergeur

Le Site est hébergé par :

Hostinger operations

Švitrigailos str. 34, Vilnius 03230 Lithuania

Téléphone : [+37064503378](tel:+37064503378)

Email: domains@hostinger.com

Article 2 - Accès au site

L'accès au Site est réservé à un usage strictement personnel.

L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser ce site ou les informations qui y figurent à des fins commerciales, publicitaires, politiques ou pour toute forme de sollicitation non autorisée.

Article 3 - Propriété intellectuelle

L'ensemble du contenu du Site (textes, images, graphismes, logos, vidéos, sons, logiciels...) est protégé par le Code de la propriété intellectuelle.

La création de liens hypertextes vers le Site est autorisée sous réserve de ne pas créer de confusion sur l'origine des contenus. Tout lien devra être retiré sur simple demande.

Article 4 - Informations réglementaires

Monsieur Roman Graffin exerce l'activité de Conseiller en Gestion de Patrimoine au sein du cabinet Graffin Patrimoine, enregistrée au RSAC de Ajaccio sous le numéro SIRET 940 017 775 00054, dont le siège social se trouve à la Cité Grossetti, Place Miot, Ajaccio, 20000.

Il est:

- Conseiller en Investissements Financiers (CIF), référencé à l'ORIAS sous le n°25007427, adhérent de la CNEF PATRIMOINE, association agréée par l'AMF.
- Mandataire d'Intermédiaire en Assurance (MIA).
- Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (MIOBSP).
- Titulaire de la carte immobilier ADC n°ADC34022025000004025, délivrée par la CCI de l'Hérault, au nom de INOVEA IMMOBILIER.
- Assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle, conformément aux dispositions du Code des assurances, par la société MMA IARD, RCS Le Mans 775 652 126, sous la police n°127 128 662.

Le cabinet exerce son activité sous le contrôle de:

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

17 place de la Bourse,
75082 Paris Cedex 02

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

4 place Budapest CS 92459,
75436 Paris Cedex 09

Article 5 - Réclamations - Médiation de la consommation

En cas de réclamation, vous pouvez nous adresser un courrier à :

Graffin Patrimoine – Cité Grossetti, Place Miot, 20000 Ajaccio
ou un email à : contact@graffinpatrimoine.com

Nous accuserons réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables et nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai maximum de 2 mois.

Si vous n'avez pas obtenu satisfaction, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur selon l'activité concernée :

- Pour les activités de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) :
Autorité des Marchés Financiers (AMF)
17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
Site : www.amf-france.org
- Pour les activités de Mandataire Immobilier, IAS ou IOBSP :
CNPM – Médiation – Consommation
Centre d'affaires Stéphanois SAS, Immeuble L'HORIZON, 3 rue J.Constant Milleret, 42000 SAINT-ETIENNE
Site : www.cnpm-mediation-consommation.eu

Article 6 - Politique de cookies

Lors de la navigation sur le Site, des cookies peuvent être déposés sur votre terminal.

6.1 Définition

Les cookies sont de petits fichiers déposés sur votre navigateur pour améliorer votre expérience, réaliser des statistiques, ou vous proposer des contenus personnalisés.

6.2 Types de cookies utilisés

- Cookies techniques (essentiels au fonctionnement du site)
- Cookies de mesure d'audience (ex : Google Analytics)
- Cookies marketing (le cas échéant)

6.3 Consentement et gestion

Lors de votre première visite, un bandeau vous informe de la présence de cookies et vous propose d'accepter, refuser ou personnaliser leur usage.

Vous pouvez également gérer vos préférences dans les paramètres de votre navigateur.

Article 7 - Politique de protection des données personnelles (RGPD)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679, Graffin Patrimoine s'engage à garantir la sécurité, la confidentialité et la protection des données personnelles collectées sur son site internet.

7.1 Responsable du traitement

Les données sont collectées par le cabinet Graffin Patrimoine, dont le siège est situé à la Cité Grossetti, Place Miot, Ajaccio, 20000.

7.2 Données collectées et finalités

Les données collectées via les formulaires ou cookies (nom, e-mail, téléphone, etc.) sont utilisées pour :

- répondre à vos demandes
- vous contacter dans le cadre d'un accompagnement patrimonial
- établir des statistiques de fréquentation du site

7.3 Base légale des traitements

Selon les cas : votre consentement explicite, l'exécution d'un contrat, ou l'intérêt légitime de Graffin Patrimoine.

7.4 Durée de conservation

Les données sont conservées pour la durée nécessaire aux finalités du traitement, puis archivées ou supprimées.

7.5 Transfert hors UE

Aucun transfert de données hors Union Européenne n'est effectué sans garanties adéquates.

7.6 Droits des personnes

Vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition
- droit à la portabilité
- droit de retirer votre consentement à tout moment
- droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

Article 8 - Politique de durabilité

Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR, Graffin Patrimoine met en œuvre une politique de prise en compte des risques en matière de durabilité dans le cadre de son activité de conseil.

Les risques en matière de durabilité sont analysés dans la sélection des produits financiers et assurantiels, notamment via :

- une politique d'exclusion de certains produits ne répondant pas aux critères ESG (environnement, social, gouvernance),
- une sélection d'investissements reposant sur les préférences exprimées par les clients, recueillies lors du parcours clients,
- l'examen des documents réglementaires des producteurs (EMT, EET, prospectus, DIC, etc.) et des labels ou classifications SFDR (Articles 6, 8 et 9).

Les préférences de durabilité du client sont systématiquement recueillies et prises en compte dans les préconisations.

En cas d'absence de produit correspondant aux préférences exprimées, le client en est informé et aucune recommandation n'est formulée sans son accord explicite pour ajuster ses préférences.

Graffin Patrimoine s'assure que la structure de rémunération, fixe et variable, n'encourage pas la prise de risques excessifs en matière de durabilité.

La rémunération n'est pas liée à la distribution de produits spécifiques: les contrats ou supports présentant des caractéristiques ESG ou qualifiés d'investissements durables sont conseillés uniquement lorsqu'ils répondent aux objectifs et besoins du client.

Article 9 - Conflits d'intérêts

Graffin Patrimoine a mis en place une procédure de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, conformément aux articles 325-28 et suivants du Règlement Général de l'AMF et aux dispositions du Code des assurances.

Les mesures mises en place reposent notamment sur :

- la primauté de l'intérêt du client dans toutes les préconisations,
- une politique de rémunération n'encourageant pas la prise de risque excessive,
- la déclaration des transactions personnelles des dirigeants et collaborateurs,
- la tenue d'un registre des conflits d'intérêts avérés et la mise en œuvre de mesures correctives si nécessaire.

En cas de conflit d'intérêts qui ne pourrait être évité, le client en est informé de manière claire et détaillée avant toute recommandation.

Article 10 - Rémunérations

Conformément à la réglementation, Graffin Patrimoine est rémunéré exclusivement sous forme de commissions versées par les établissements partenaires auprès desquels les clients souscrivent des produits financiers, d'assurance ou immobiliers.

Aucun honoraire n'est facturé directement au client, sauf accord exprès et préalable de celui-ci.

Le détail des modes de rémunération est présenté et expliqué au client lors du premier rendez-vous et précisé dans la lettre de mission et/ou la déclaration d'adéquation.